



Accès à un chemin privé commun

Par **padusylva**, le **15/02/2008** à **14:05**

Ma mère va déménager fin février et le camion des déménageurs bloquera le chemin privé qui est commun à un voisin. Celui-ci s'est oralement opposé à l'obstruction du chemin. Quels sont réellement ses droits? Peut-on contraindre ce voisin à laisser les déménageurs accéder à la maison de ma mère dans la mesure où il sera prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception des heures de blocage de l'accès de sa maison?
Merci de me répondre.
Cordialement.